



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
- SESSION 2020 -**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Le CDG du Lot a organisé, pour 2020, l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

❖ **Conditions d'accès**

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

❖ **Fonctions**

Les rédacteurs principaux ont vocation à occuper les emplois qui correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent, à ce titre, réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets. Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

❖ **Organisation**

L'examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

L'examen a été organisé, dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie, en convention avec les centres de gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

❖ **Calendrier**

Période de retrait des dossiers	10 mars au 27 mai 2020
Date limite de retour des dossiers	4 juin 2020
Epreuve écrite	24 septembre 2020
Epreuve orale	20, 23 et 24 novembre 2020
Jury d'admission	24 novembre 2020

❖ **Composition du Jury**

Collège des élus

- 1 Conseiller Municipal, Président du Jury,
- 1 Maire, Suppléant du Président.

Collège des fonctionnaires

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentant du CNFPT, fonctionnaire de catégorie A.

Collège des personnalités qualifiées

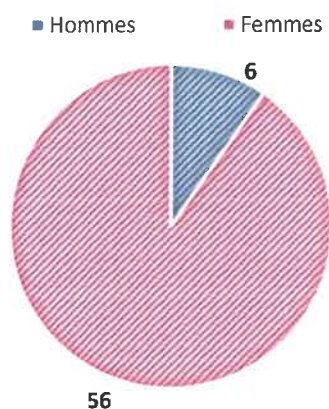
- 1 Secrétaire Général d'une sous-préfecture,
- 1 Secrétaire général d'une commune.

II. DONNÉES CHIFFRÉES

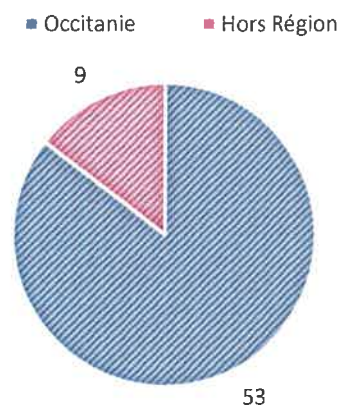
68 candidats ont retourné leur dossier et 6 dossiers ont été rejetés (conditions d'accès non remplies).

62 candidats ont donc été convoqués à l'épreuve écrite.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



6 candidats sont Lotois, soit 9% des candidats convoqués.

Nombre de dossiers reçus	68	
Nombre de candidats admis à concourir	62	
Candidats présents à l'admissibilité	Nombre	40
	En %	64,5%
Candidats admissibles	39	
Candidats présents à l'admission	Nombre	36
	En %	92,3%
Nombre de candidats admis (note finale > 10/20)	25	
Moyenne générale de l'examen	11.23	
Taux de réussite (admis/ présents admissibilité)	62,5%	

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ

❖ Nature de l'épreuve

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

❖ Déroulement et taux d'absentéisme

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 24 septembre à la salle de l'Espace Valentré à Cahors.

Le port du masque était obligatoire dès l'entrée dans l'enceinte du centre d'examen, avec possibilité de l'enlever durant l'épreuve. Un protocole d'hygiène et de sécurité avait été mis en place avec la responsable du service Santé Prévention et référente Covid du Centre de Gestion.

Aucun incident ne s'est produit durant le déroulement de l'épreuve écrite.

DOSSIERS REÇUS	CANDIDATS CONVOQUÉS	CANDIDATS PRÉSENTS	ABSENTÉISME en %
68	62	40	35,48 %

❖ Notation de l'épreuve écrite

NOMBRE DE COPIES	40
CANDIDATS ÉLIMINÉS NOTES INFÉRIEURES À 5/20	1
NOMBRE DE NOTES ≥ 10 /20	12
MOYENNE GÉNÉRALE	9,33
NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	14,75
NOTE LA PLUS BASSE	3,25

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

❖ Nature de l'épreuve

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

❖ Déroulement et taux d'absentéisme

L'épreuve orale s'est déroulée les 20, 23 et 24 septembre en Salle 1 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, à Pradines.

Le port du masque était obligatoire dès l'entrée dans l'enceinte du centre d'examen, et toute la durée de l'épreuve. Un protocole d'hygiène et de sécurité renforcé avait été mis en place, en collaboration avec la responsable du service Santé Prévention et référente Covid du Centre de Gestion. Ce protocole était affiché à l'extérieur du centre d'examen.

Aucun incident ne s'est produit dans le déroulement des épreuves orales.

CANDIDATS CONVOQUÉS	CANDIDATS PRÉSENTS	ABSENTÉISME en %
39	36	7,7%

❖ Notation de l'épreuve orale

NOMBRE DE CANDIDATS PRÉSENTS	36
CANDIDATS ÉLIMINÉS - NOTES INFÉRIEURES À 5/20	0
NOMBRE DE NOTES ≥ 10 /20	36
MOYENNE GÉNÉRALE	12.90
NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	18
NOTE LA PLUS BASSE	10

Le jury d'admission, réuni le 24 novembre 2020 à 13h30, après délibération, fixe la liste des candidats admis à l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) par ordre alphabétique.

Le nombre des candidats déclarés admis est de **25**.

A Pradines le 24 novembre 2020,

La Présidente du Jury,

Véronique ARNAUDET

